

Rapport du Président

Séance publique
vendredi 15 mars 2024
N° CD-2024-1-10-1
N° applicatif 8888

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction

Délégation territoriale Ouest Alsace Saverne-
Molsheim

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 443 587 € afin de soutenir quatre projets dans les domaines de la mobilité douce et de la santé, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières correspondantes.

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n° CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec le porteur de projet spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

I. Les projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim

Quatre projets du Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 443 587 €.

Les projets ont été présentés le 26 février 2024 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous, et détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Ouest Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

1. Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – Projet de deux liaisons cyclables le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein et section comprise entre Duppigheim et Entzheim :

Deux projets portés par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig font l'objet de la présente contractualisation :

- Réalisation de la liaison cyclable le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein :

Cette liaison consiste à créer une nouvelle voie cyclable (voie verte) entre l'agglomération de Dachstein et l'itinéraire existant entre Dachstein et Ernolsheim sur Bruche. La réalisation

de cette liaison permettra d'améliorer les déplacements quotidiens en modes actifs, notamment vers la Zone industrielle des Vanneaux qui représente un pôle générateur d'emplois.

Ce projet permettra également de raccorder la piste cyclable existante le long de la RD93 à l'entrée de Dachstein en améliorant significativement la sécurité des cyclistes dans ce secteur.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de réalisation de la liaison cyclable le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein, porté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 64 880 € correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 324 400 € HT.

- Réalisation de la liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim :

Cette liaison consiste à créer une nouvelle voie cyclable (itinéraire partagé) entre les agglomérations de Duppigheim et Entzheim et l'itinéraire existant entre Dachstein et Ernolsheim sur Bruche. Le projet de création de liaison cyclable permettra d'une part de renforcer le maillage intercommunal en favorisant les déplacements en modes actifs entre les villages. D'autre part, cette réalisation permettra d'interconnecter le réseau cyclable de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim/Mutzig avec celui de l'Euro métropole.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de réalisation de la liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim, porté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 90 880 € correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 480 725 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 30/06/2023.

Les projets s'inscrivent dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir (ou faire entretenir par les Communes en fonction des compétences respectives) les aménagements cyclables créés dans le cadre de la présente convention ;
- Mettre en cohérence la signalisation directionnelle vélo de leurs futurs aménagements avec la signalisation existante des itinéraires de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet en cours de réalisation.

Les Communes de Dachstein et Duppigheim souscrivent à l'engagement réciproque suivant :

- Mettre à disposition le foncier nécessaire à la réalisation du projet quand elle en est propriétaire ou à faciliter les démarches de négociation foncières portées par la Communauté de Communes pour des terrains appartenant à des tiers.

2. Communauté de Communes des Portes de Rosheim – Projet d'une liaison cyclable entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim :

Cette liaison portée par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim consiste à créer une nouvelle voie cyclable (itinéraire partagé) entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim. Le projet de création de liaison cyclable permettra d'une part de renforcer le maillage intercommunal en favorisant les déplacements entre les villages. D'autre part, cette liaison vers la gare de Bischoffsheim répond à l'objectif du territoire d'améliorer l'intermodalité vélo/transports collectifs.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de réalisation de la liaison cyclable entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim, porté par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 45 500 € correspondant à 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 227 500 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 30/06/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu du territoire Ouest Alsace suivant :

Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif - Objectif opérationnel : Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

La Communauté de Communes des Portes de Rosheim souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Réaliser et entretenir (ou faire entretenir par les Communes en fonction des compétences respectives) les aménagements cyclables créés dans le cadre de la présente convention ;
- Mettre en cohérence la signalisation directionnelle vélo de leurs futurs aménagements avec la signalisation existante des itinéraires de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Saisir les données SIG (Système d'Information Géographique) au format de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) et les transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mettre en place une communication pour informer de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet en cours de réalisation.

Les Communes de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim souscrivent à l'engagement réciproque suivant :

- Mettre à disposition le foncier nécessaire à la réalisation du projet quand elle en est propriétaire ou à faciliter les démarches de négociation foncières portées par la Communauté de Communes pour des terrains appartenant à des tiers.

3. Commune de Saverne – Projet de restauration de l’aile nord du Château des Rohan à Saverne (Accueil de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne - IFSI)

La Commune de Saverne a pour projet de réhabiliter l’aile nord du Château des Rohan, classé monument historique.

Ce projet qui s’inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville contribue à l’objectif de redynamisation du centre-ville. En effet, le réaménagement de l’aile nord du château des Rohan va permettre d’accueillir l’Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Saverne afin d’y dispenser des formations post-bac, formations aujourd’hui très largement absentes du territoire.

Le projet vise à mobiliser les partenaires autour d’un enjeu de société : former les soignants de demain et promouvoir l’attractivité des métiers du soin et d’aide à la personne, particulièrement dans un territoire ouest alsacien, sous doté en offres de soins.

L’ambition commune est également de générer des emplois dans le bassin de vie : l’IFSI Saverne est reconnu pour la qualité de ses formations auprès des employeurs (excellent taux de recrutement). Le profil des jeunes : essentiellement du territoire, et la plupart veulent exercer sur le territoire.

A ce titre, l’IFSI mène un important travail de valorisation des métiers du soin dans le cadre du projet des “cordées de la réussite” à destination des collégiens.

Il est proposé de contribuer au financement du projet de restauration de l’aile nord du Château des Rohan à Saverne (Accueil de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne - IFSI), porté par la Commune de Saverne, au titre du Fonds Attractivité Alsace du Contrat de Territoire Ouest Alsace, à hauteur de 242 327 € correspondant à 10 % d’une dépense prévisionnelle éligible de 2 423 265 € HT.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 par délibération en date du 28/03/2023.

Le projet s’inscrit dans les enjeux du territoire Ouest Alsace suivant :

- Enjeu Attractivité : Pérenniser et renforcer les centralités structurantes d’un territoire attractif, accueillant, autosuffisant - Objectif opérationnel : Développer les services prioritairement dans les bourg-centres : garantir l’offre d’équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d’une population d’un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;

- Climat : vivre l’environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable - Objectif opérationnel : préserver les énergies en isolant.

La Commune de Saverne souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l’intégralité du bâtiment et afficher le soutien de la Collectivité européenne d’Alsace de manière bilingue ;

- Collaborer dans le cadre des actions de la Direction de l'Action Sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace et du CCAS de Saverne dans la mise en œuvre d'actions de santé publique en lien avec un public cible du territoire, notamment pour soutenir les aidants, faciliter les parcours résidentiels et prévenir la perte d'autonomie ;
- Concourir au développement de partenariat entre les différents protagonistes du projet sur des thématiques d'actualité, notamment pour ce qui concerne la perte d'autonomie par l'organisation d'un programme varié d'actions collectives de prévention grâce à la recherche permanente de nouveaux partenariats ;
- Participer à l'animation du territoire en renforçant et/ou en développant les partenariats existants, notamment dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie d'Alsace.

L'institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne souscrit aux engagements réciproques suivants :

- Promouvoir l'attractivité des métiers du soin notamment auprès des collégiens ;
- Participer aux évolutions de carrière des agents du territoire ;
- Collaborer dans la mise en œuvre d'actions de santé publique en lien avec un public cible du territoire ;
- Concourir au développement de partenariat entre les différents protagonistes du projet sur des thématiques d'actualité (vaccination, campagne de sensibilisation sur une thématique médico-sociale, interventions auprès des apprenants sur la présentation du réseau médico-social, sur la petite enfance...) ;
- Participer à l'animation du territoire en renforçant et/ou en développant les partenariats existants ;
- Solliciter les partenaires pour des besoins ponctuels en matière de ressources humaines en lien avec des compétences spécifiques, (exemple le réseau d'animatrice EHPAD, l'accès aux droits des personnes, la protection de l'enfance, la prestation autonomie...) et des ressources matérielles en cas de besoin de salle ou de supports pédagogiques type exposition ;
- Concourir au développement des liens intergénérationnels entre les professionnels et les apprenants en construisant le dispositif de mentorat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Molsheim

- A1. Réalisation de la liaison cyclable le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein portée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.
- A2. Réalisation de la liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim portée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.
- A3. Réalisation de la liaison cyclable entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim portée par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

B. Canton de Saverne

B1. Projet de restauration de l'aile nord du Château des Rohan (Accueil de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne - IFSI) porté par la Commune de Saverne.

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, quatre subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 443 587 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :
 - une subvention d'un montant maximal de 64 880 € représentant un taux de 20% d'une dépense éligible de 324 400 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour la réalisation de la liaison cyclable le long de la RD 93 – Entrée Est de Dachstein ;
 - une subvention d'un montant maximal de 90 880 € représentant un taux de 20% d'une dépense éligible de 480 725 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour la réalisation de la liaison cyclable entre Duppigheim et Entzheim ;
 - une subvention d'un montant maximal de 45 500 € représentant un taux de 20% d'une dépense éligible de 227 500 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour la réalisation d'une liaison cyclable entre la gare de Bischoffsheim et Griesheim près Molsheim ;
 - une subvention d'un montant maximal de 242 327 € représentant un taux de 10% d'une dépense éligible de 2 423 265 € HT au bénéfice de la Commune de Saverne pour le projet de restauration de l'aile nord du Château des Rohan à Saverne (Accueil de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Saverne - IFSI) ;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- D'autoriser le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avérerait nécessaire,
- De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.